

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 1 A8
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.001

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		97,1	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sable fin avec coquillages coquillages	
Éléments grossiers retirés			
Masse retirée		2,9	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	74,5	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,1	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	<30	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	18	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		7,0	ng/kg
OCDD (F) (*)		47	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		<10	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		<5	µg/kg
Phénanthrène sur sec		<10	µg/kg
Anthracène sur sec		<5	µg/kg
Fluoranthène sur sec		23	µg/kg
Pyrène sur sec		20	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		13	µg/kg
Chrysène sur sec		13	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		19	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		9,7	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		17	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		<5	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		15	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		18	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		471	mg/kg
Aluminium sur sec		5730	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		14,2	mg/kg
Bore sur sec		<10	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		5,46	mg/kg
Cuivre sur sec		<10	mg/kg
Molybdène sur sec		<0,5	mg/kg
Nickel sur sec		38,3	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		<10	mg/kg
Zinc sur sec		33,7	mg/kg
Soufre sur sec		188	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C18 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Traces.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,49	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		21	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		28	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		4,7	%
Coefficient de variation CT		1,3	%
COT sur sec		4	g/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		148	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		<0,0005	mg/kg
PCB 52 sur sec		<0,0005	mg/kg
PCB 101 sur sec		<0,0005	mg/kg
PCB 118 sur sec		<0,0005	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		<0,0005	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,001	mg/kg
PCB 180 sur sec		<0,0005	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	<0,3	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		19	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		40	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		19	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		610	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		11	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	432	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Composés perfluorés (PFC)	28/10/19		
(LCMSMS)			
Acide pentadecafluorooctane sulfonique (PFOS)		<100	µg/kg
Acide pentadecafluorooctanoïque (PFOA)		<100	µg/kg
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetrabutyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 3 A7
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.002

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		99,8	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin pierre, feuille végétaux	
Éléments grossiers retirés			
Masse retirée		0,2	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	41,9	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,0	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	250	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	57	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		45	ng/kg
OCDD (F) (*)		340	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		9,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		3,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		11	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		18	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		<5	µg/kg
Phénanthrène sur sec		59	µg/kg
Anthracène sur sec		33	µg/kg
Fluoranthène sur sec		140	µg/kg
Pyrène sur sec		120	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		85	µg/kg
Chrysène sur sec		84	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		110	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		54	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		100	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		19	µg/kg
Benzo(g,h,i)pérylène sur sec		96	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		97	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		758	mg/kg
Aluminium sur sec		24000	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		45,5	mg/kg
Bore sur sec		24,7	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		23,7	mg/kg
Cuivre sur sec		21,7	mg/kg
Molybdène sur sec		<0,5	mg/kg
Nickel sur sec		44,2	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		23,9	mg/kg
Zinc sur sec		108	mg/kg
Soufre sur sec		1170	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,36	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		88	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		124	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,9	%
Coefficient de variation CT		0	%
COT sur sec		22	g/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		382	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,002	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,007	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,014	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,029	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,017	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,025	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,007	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	<0,3	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,07	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		30	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		80	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		47	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1200	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<2	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		27	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	2100	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 5 A5
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.003

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	34,7	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	963	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	58	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		100	ng/kg
OCDD (F) (*)		830	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		15	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		7,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		6,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		24	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		41	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		45	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		18	µg/kg
Phénanthrène sur sec		130	µg/kg
Anthracène sur sec		73	µg/kg
Fluoranthène sur sec		320	µg/kg
Pyrène sur sec		260	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		180	µg/kg
Chrysène sur sec		180	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		240	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		120	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		220	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		40	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		200	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		200	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) et plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1120	mg/kg
Aluminium sur sec		29800	mg/kg
Arsenic sur sec		5,18	mg/kg
Baryum sur sec		82,2	mg/kg
Bore sur sec		35,6	mg/kg
Cadmium sur sec		1,32	mg/kg
Chrome sur sec		45,1	mg/kg
Cuivre sur sec		49,1	mg/kg
Molybdène sur sec		1,04	mg/kg
Nickel sur sec		37,1	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		50,8	mg/kg
Zinc sur sec		232	mg/kg
Soufre sur sec		1780	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,19	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		118	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		221	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		2,1	%
Coefficient de variation CT		0,7	%
COT sur sec		39	g/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		375	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,060	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,016	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,036	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,054	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,049	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,061	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,019	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	0,5	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,08	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,11	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		93	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		220	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		68	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1900	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		78	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3570	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetrabutyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 7 A6
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.004

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		99,9	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		débris coquillage et végétaux	
Masse retirée		0,1	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	48,4	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,0	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	456	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	38	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		45	ng/kg
OCDD (F) (*)		310	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		13	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		3,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		11	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		19	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		15	µg/kg
Phénanthrène sur sec		110	µg/kg
Anthracène sur sec		49	µg/kg
Fluoranthène sur sec		270	µg/kg
Pyrène sur sec		220	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		190	µg/kg
Chrysène sur sec		170	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		200	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		100	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		210	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		40	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		170	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		140	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		869	mg/kg
Aluminium sur sec		20400	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		51,0	mg/kg
Bore sur sec		21,9	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		20,7	mg/kg
Cuivre sur sec		25,1	mg/kg
Molybdène sur sec		<0,5	mg/kg
Nickel sur sec		26,1	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		25,1	mg/kg
Zinc sur sec		121	mg/kg
Soufre sur sec		1080	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,56	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		59	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		157	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		1,6	%
Coefficient de variation CT		0,1	%
COT sur sec		22	g/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		248	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,003	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,013	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,023	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,023	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,025	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,034	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,010	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	0,4	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,07	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,12	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		54	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		100	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		46	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1500	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		33	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	1890	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 9 A3
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.005

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	35,9	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	780	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	57	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		89	ng/kg
OCDD (F) (*)		710	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		17	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		6,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		7,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDF (F) (*)		9,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HxCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		44	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		77	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		15	µg/kg
Phénanthrène sur sec		100	µg/kg
Anthracène sur sec		55	µg/kg
Fluoranthène sur sec		230	µg/kg
Pyrène sur sec		190	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		120	µg/kg
Chrysène sur sec		130	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		160	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		79	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		150	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		29	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		140	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		150	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1300	mg/kg
Aluminium sur sec		34200	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		71,3	mg/kg
Bore sur sec		32,2	mg/kg
Cadmium sur sec		0,90	mg/kg
Chrome sur sec		43,1	mg/kg
Cuivre sur sec		42,3	mg/kg
Molybdène sur sec		1,17	mg/kg
Nickel sur sec		44,7	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		43,2	mg/kg
Zinc sur sec		203	mg/kg
Soufre sur sec		1490	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,45	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		75	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		206	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		1,1	%
Coefficient de variation CT		1,1	%
COT sur sec		37	g/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		<100	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,003	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,026	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,033	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,028	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,038	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,013	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	0,5	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,08	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,14	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		53	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		160	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		53	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1900	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	22/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		53	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3380	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetrabutyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
 Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 11 A4
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.006

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	39,3	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	820	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	65	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		79	ng/kg
OCDD (F) (*)		600	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		13	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDF (F) (*)		6,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HxCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		19	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		33	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		18	µg/kg
Phénanthrène sur sec		110	µg/kg
Anthracène sur sec		60	µg/kg
Fluoranthène sur sec		<5	µg/kg
Pyrène sur sec		220	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		160	µg/kg
Chrysène sur sec		150	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		190	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		89	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		190	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		33	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		170	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		170	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1170	mg/kg
Aluminium sur sec		32300	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		68,1	mg/kg
Bore sur sec		29,9	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		40,0	mg/kg
Cuivre sur sec		36,5	mg/kg
Molybdène sur sec		1,18	mg/kg
Nickel sur sec		31,6	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		40,3	mg/kg
Zinc sur sec		180	mg/kg
Soufre sur sec		1400	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,66	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		58	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		248	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		2,9	%
Coefficient de variation CT		0,1	%
COT sur sec		35	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		840	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,003	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,026	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,025	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,025	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,037	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,014	mg/kg
Mercuré en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	0,4	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,14	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		52	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		100	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		100	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1700	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		41	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3240	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont)) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 13 A2
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.007

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		99,4	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sable fin	
Éléments grossiers retirés		coquillage, débris feuille végétaux	
Masse retirée		0,6	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	61,7	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,3	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	<30	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	21	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		15	ng/kg
OCDD (F) (*)		120	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		<2,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		<10	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		<5	µg/kg
Phénanthrène sur sec		<10	µg/kg
Anthracène sur sec		<5	µg/kg
Fluoranthène sur sec		22	µg/kg
Pyrène sur sec		20	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		15	µg/kg
Chrysène sur sec		15	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		29	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		13	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		23	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		<5	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		23	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		26	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu résume uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		386	mg/kg
Aluminium sur sec		5670	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		17,7	mg/kg
Bore sur sec		<10	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		6,78	mg/kg
Cuivre sur sec		<10	mg/kg
Molybdène sur sec		<0,5	mg/kg
Nickel sur sec		28,0	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		<10	mg/kg
Zinc sur sec		46,0	mg/kg
Soufre sur sec		250	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C18 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Traces.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,08	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		35	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		100	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,4	%
Coefficient de variation CT		4	%
COT sur sec		4	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		259	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		<0,0005	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,001	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,001	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,001	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,001	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,001	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,001	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	<0,3	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		30	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		100	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		22	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		620	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		32	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	682	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acétate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont)) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 15 A1-ELI4
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.008

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		99,9	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sable très fin	
Éléments grossiers retirés		débris bois et végétaux	
Masse retirée		0,1	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	53,4	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,0	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	324	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	48	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		34	ng/kg
OCDD (F) (*)		280	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		6,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		2,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		9,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		16	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		13	µg/kg
Phénanthrène sur sec		80	µg/kg
Anthracène sur sec		51	µg/kg
Fluoranthène sur sec		170	µg/kg
Pyrène sur sec		140	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		110	µg/kg
Chrysène sur sec		110	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		130	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		66	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		130	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		25	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		110	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		110	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		728	mg/kg
Aluminium sur sec		17600	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		43,0	mg/kg
Bore sur sec		18,9	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		19,2	mg/kg
Cuivre sur sec		23,6	mg/kg
Molybdène sur sec		<0,5	mg/kg
Nickel sur sec		61,5	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		23,3	mg/kg
Zinc sur sec		110	mg/kg
Soufre sur sec		953	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,45	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		67	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		198	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		2,2	%
Coefficient de variation CT		1,2	%
COT sur sec		21	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		299	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,002	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,005	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,009	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,010	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,007	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,012	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,003	mg/kg
Mercuré en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	<0,3	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,07	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,16	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		30	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		40	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		38	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1100	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		16	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	1780	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
 Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 17 A1-ELI3
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.009

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	41,0	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,1	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	478	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	49	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	30,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		61	ng/kg
OCDD (F) (*)		470	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		15	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		14	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		23	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		<5	µg/kg
Phénanthrène sur sec		68	µg/kg
Anthracène sur sec		44	µg/kg
Fluoranthène sur sec		150	µg/kg
Pyrène sur sec		120	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		82	µg/kg
Chrysène sur sec		83	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		120	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		53	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		100	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		21	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		97	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		99	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu résume uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) et plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		926	mg/kg
Aluminium sur sec		28500	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		50,6	mg/kg
Bore sur sec		26,7	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		30,8	mg/kg
Cuivre sur sec		27,4	mg/kg
Molybdène sur sec		0,79	mg/kg
Nickel sur sec		31,9	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		29,2	mg/kg
Zinc sur sec		138	mg/kg
Soufre sur sec		1280	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C31	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,17	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		65	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		102	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		1,3	%
Coefficient de variation CT		1,2	%
COT sur sec		27	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		366	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,003	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,021	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,027	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,021	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,027	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,009	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	0,4	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,12	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,15	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		57	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		40	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		62	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1800	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<5	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<2	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<2	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		14	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	2520	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 19 A1-BB1
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.010

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche			
(NFX 43-050 + méthode interne)	10/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage			
(Tamisage & pesée)	18/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement			
(PRT73)	18/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut	18/10/19	41,8	%
(MO242 Etuvage)			
pH-H2O			
(NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,6	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec	21/10/19	373	mg/kg
(NFENISO16703 (agitation))			
Commentaire			
(NFENISO16703 (agitation))	21/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	53	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	20,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		46	ng/kg
OCDD (F) (*)		350	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		11	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		4,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		6,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		11	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		21	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		14	µg/kg
Phénanthrène sur sec		78	µg/kg
Anthracène sur sec		57	µg/kg
Fluoranthène sur sec		160	µg/kg
Pyrène sur sec		140	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		97	µg/kg
Chrysène sur sec		100	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		140	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		64	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		120	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		23	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		110	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		110	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu résume uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	18/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	18/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		892	mg/kg
Aluminium sur sec		29600	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		50,6	mg/kg
Bore sur sec		26,7	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		32,8	mg/kg
Cuivre sur sec		26,4	mg/kg
Molybdène sur sec		1,21	mg/kg
Nickel sur sec		32,6	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		30,4	mg/kg
Zinc sur sec		137	mg/kg
Soufre sur sec		1300	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,63	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		63	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		108	mg/kg
COT	21/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	21/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,1	%
Coefficient de variation CT		0,4	%
COT sur sec		25	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		383	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		< 0,5	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,004	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,014	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,027	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,025	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,023	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,043	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,009	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	21/10/19	0,4	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,10	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		29	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		20	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		45	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1200	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<2	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		10	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	2520	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont)) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 21 A1-BB2
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.011

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	38,8	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	394	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	53	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	10,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		76	ng/kg
OCDD (F) (*)		510	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		15	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		6,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		7,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		15	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		26	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		26	µg/kg
Phénanthrène sur sec		180	µg/kg
Anthracène sur sec		89	µg/kg
Fluoranthène sur sec		400	µg/kg
Pyrène sur sec		330	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		230	µg/kg
Chrysène sur sec		230	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		330	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		160	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		300	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		57	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		270	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		280	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1260	mg/kg
Aluminium sur sec		29500	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		50,9	mg/kg
Bore sur sec		28,4	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		31,9	mg/kg
Cuivre sur sec		26,6	mg/kg
Molybdène sur sec		0,77	mg/kg
Nickel sur sec		41,5	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		29,6	mg/kg
Zinc sur sec		135	mg/kg
Soufre sur sec		1270	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,30	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		86	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		125	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,3	%
Coefficient de variation CT		0,9	%
COT sur sec		28	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		309	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,5	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,003	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,009	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,018	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,016	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,024	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,026	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,007	mg/kg
Mercuré en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,4	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,15	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,21	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		69	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		40	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		57	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1800	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		15	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	2720	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 23 A1-BB3
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.012

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	38,3	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,0	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	710	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	55	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	10,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		68	ng/kg
OCDD (F) (*)		540	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		16	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		6,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		17	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		26	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		29	µg/kg
Phénanthrène sur sec		200	µg/kg
Anthracène sur sec		110	µg/kg
Fluoranthène sur sec		440	µg/kg
Pyrène sur sec		370	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		260	µg/kg
Chrysène sur sec		260	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		360	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		170	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		320	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		58	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		290	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		290	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1240	mg/kg
Aluminium sur sec		28900	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		52,9	mg/kg
Bore sur sec		28,6	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		33,7	mg/kg
Cuivre sur sec		27,8	mg/kg
Molybdène sur sec		1,14	mg/kg
Nickel sur sec		73,0	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		29,7	mg/kg
Zinc sur sec		152	mg/kg
Soufre sur sec		1350	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,26	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		95	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		97	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,6	%
Coefficient de variation CT		0	%
COT sur sec		29	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		391	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,5	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,004	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,012	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,022	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,015	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,022	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,028	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,007	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,4	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,10	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,16	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		66	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		80	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		39	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1800	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<2	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		30	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	2670	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
 Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 25 A1 QBB33
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
2 RUE SAINT SEVER

76032 ROUEN
FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.013

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche	20/10/19		
(NFX 43-050 + méthode interne)			
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage	21/10/19		
(Tamisage & pesée)			
<2 mm sur sec		95,0	%
Prétraitement	21/10/19		
(PRT73)			
Description		sédiment marron humide fin avec coquillages	
Eléments grossiers retirés		coquillages, pierres, débris végétaux	
Masse retirée		5,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut	18/10/19	42,4	%
(MO242 Etuvage)			
pH-H2O	22/10/19		
(NFISO10390)			
pH-H2O		7,7	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec	22/10/19	715	mg/kg
(NFENISO16703 (agitation))			

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Commentaire	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	
(NFENISO16703 (agitation))			
ST-DCO	15/10/19	59	mg/L
(ISO15705)			
extraction rapport 10			
Agitation 1h			
décantation 1 nuit			
dco sur le surnageant			
AOX (F) (*)	18/10/19	20,0	mg/kg
(DIN 38414-18)			
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F)	18/10/19		
(AbfklärV 1.3.3.2)			
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		7,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		240	ng/kg
OCDD (F) (*)		1000	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		18	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		10	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		34	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		57	ng/kg
HPA	25/10/19		
(ME158 HPLCUVFluo)			
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		61	µg/kg
Fluorène sur sec		110	µg/kg
Phénanthrène sur sec		990	µg/kg
Anthracène sur sec		380	µg/kg
Fluoranthène sur sec		2300	µg/kg
Pyrène sur sec		1800	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		1200	µg/kg
Chrysène sur sec		1200	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		1300	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		690	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		1400	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
HPA	25/10/19		
(ME158 HPLCUVFluo)			
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		240	µg/kg
Benzo(g,h,i)pérylène sur sec		1200	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		1200	µg/kg
ME272 (Eau Régale)	23/10/19	-	
(Minéralisation)			
MO212 (Fusion Alcaline)	23/10/19	-	
(Minéralisation)			
Éléments par ICP	23/10/19		
(MO176 ICPAES)			
Phosphore sur sec		2840	mg/kg
Aluminium sur sec		27000	mg/kg
Arsenic sur sec		5,73	mg/kg
Baryum sur sec		105	mg/kg
Bore sur sec		34,1	mg/kg
Cadmium sur sec		1,61	mg/kg
Chrome sur sec		39,0	mg/kg
Cuivre sur sec		64,1	mg/kg
Molybdène sur sec		1,09	mg/kg
Nickel sur sec		26,7	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		57,5	mg/kg
Zinc sur sec		301	mg/kg
Soufre sur sec		2880	mg/kg
Coupe pétrolière	25/10/19		
(GCFID)			
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils	15/10/19		
(HSGCMS)			
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau	22/10/19	1,29	
(Pesée)			
Anions	25/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extraitt(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Anions	25/10/19		
(CI)			
Chlorure sur sec		63	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		557	mg/kg
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calcimètre) et CT(calcination/IR)))			
Coefficient de variation CIT		2	%
Coefficient de variation CT		0,7	%
COT sur sec		46	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calcination CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		354	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,5	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-méthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,030	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,078	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,035	mg/kg
PCB 138 sur sec		0,086	mg/kg
PCB 153 sur sec		<0,200	mg/kg
déTECTÉ			
PCB 180 sur sec		0,081	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,7	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,11	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,17	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		0,2	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		69	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		420	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		89	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1900	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu relève uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor		<500	mg/kg
sur lixiviat			
Chlore		<500	mg/kg
Eléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre		135	mg/kg
sur lixiviat			
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3160	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Composés perfluorés (PFC)	28/10/19		
(LCMSMS)			
Acide pentadecafluorooctane sulfonique (PFOS)		<100	µg/kg
Acide pentadecafluorooctanoïque (PFOA)		<100	µg/kg
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acétate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetrabutyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est(sont) di être extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 27 A1 QBB40
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.014

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19	Amiante non détectée	
Résultat (T) (*)		-	
Type d'amiante (T) (*)		1	
Nombre de préparations (T)			
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19	100,0	%
<2 mm sur sec			
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	37,9	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19	8,0	
pH-H2O		22/10/2019	
Date de la mesure			
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	465	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	64	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		100	ng/kg
OCDD (F) (*)		830	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		16	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		7,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		36	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		44	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		<10	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		35	µg/kg
Fluorène sur sec		46	µg/kg
Phénanthrène sur sec		590	µg/kg
Anthracène sur sec		240	µg/kg
Fluoranthène sur sec		1400	µg/kg
Pyrène sur sec		1200	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		780	µg/kg
Chrysène sur sec		730	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		900	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		450	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		890	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		160	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		760	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		760	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1490	mg/kg
Aluminium sur sec		35600	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		68,4	mg/kg
Bore sur sec		31,8	mg/kg
Cadmium sur sec		0,95	mg/kg
Chrome sur sec		46,6	mg/kg
Cuivre sur sec		41,7	mg/kg
Molybdène sur sec		1,58	mg/kg
Nickel sur sec		26,7	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		42,1	mg/kg
Zinc sur sec		194	mg/kg
Soufre sur sec		1470	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,16	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		141	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		217	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		1,7	%
Coefficient de variation CT		0,6	%
COT sur sec		38	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		396	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,040	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,019	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,017	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,018	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,029	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,012	mg/kg
Mercuré en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,6	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,17	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,28	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		160	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		3	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		70	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		69	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		2700	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<2	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		21	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3740	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 29 A1 QBB60
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER

 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.015

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	33,3	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	417	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	57	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	10,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		100	ng/kg
OCDD (F) (*)		740	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		16	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		10	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		9,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		27	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		45	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		63	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		51	µg/kg
Fluorène sur sec		76	µg/kg
Phénanthrène sur sec		650	µg/kg
Anthracène sur sec		250	µg/kg
Fluoranthène sur sec		1500	µg/kg
Pyrène sur sec		1200	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		800	µg/kg
Chrysène sur sec		750	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		860	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		450	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		840	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		140	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		750	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		770	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1480	mg/kg
Aluminium sur sec		38400	mg/kg
Arsenic sur sec		5,17	mg/kg
Baryum sur sec		76,0	mg/kg
Bore sur sec		34,3	mg/kg
Cadmium sur sec		0,91	mg/kg
Chrome sur sec		58,2	mg/kg
Cuivre sur sec		45,1	mg/kg
Molybdène sur sec		2,55	mg/kg
Nickel sur sec		30,6	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		45,0	mg/kg
Zinc sur sec		216	mg/kg
Soufre sur sec		1530	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,26	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		125	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		300	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		1	%
Coefficient de variation CT		0,3	%
COT sur sec		40	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		390	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,004	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,012	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,030	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,023	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,034	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,043	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,020	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,6	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,10	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,18	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		100	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		380	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		100	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		2000	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<2	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<2	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		125	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3740	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 31 A1 QBB80
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.016

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	30,5	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	853	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	61	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	10,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		94	ng/kg
OCDD (F) (*)		700	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		12	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		4,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		23	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		39	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		100	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		28	µg/kg
Fluorène sur sec		59	µg/kg
Phénanthrène sur sec		420	µg/kg
Anthracène sur sec		190	µg/kg
Fluoranthène sur sec		<5	µg/kg
Pyrène sur sec		750	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		450	µg/kg
Chrysène sur sec		430	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		600	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		250	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		540	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		97	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		490	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		480	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1360	mg/kg
Aluminium sur sec		32900	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		67,6	mg/kg
Bore sur sec		32,0	mg/kg
Cadmium sur sec		0,86	mg/kg
Chrome sur sec		46,2	mg/kg
Cuivre sur sec		39,1	mg/kg
Molybdène sur sec		1,71	mg/kg
Nickel sur sec		25,2	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		39,1	mg/kg
Zinc sur sec		207	mg/kg
Soufre sur sec		1530	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		14,1	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,25	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		108	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		175	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,8	%
Coefficient de variation CT		1,1	%
COT sur sec		40	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		361	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,004	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,012	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,024	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,018	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,024	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,050	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,016	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,6	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,14	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,33	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		100	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		3	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		60	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		77	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		2200	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<2	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu relève uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		24	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3780	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 33 A1 CENTRE
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.017

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		96,9	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide fin petits cailloux	
Éléments grossiers retirés			
Masse retirée		3,1	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	38,5	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	481	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	54	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	10,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDD (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		95	ng/kg
OCDD (F) (*)		680	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		14	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		6,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HxCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		21	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		38	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		93	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		80	µg/kg
Fluorène sur sec		130	µg/kg
Phénanthrène sur sec		1300	µg/kg
Anthracène sur sec		450	µg/kg
Fluoranthène sur sec		2900	µg/kg
Pyrène sur sec		2400	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		1500	µg/kg
Chrysène sur sec		1400	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		1500	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		790	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		1700	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		280	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		1400	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		1400	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1750	mg/kg
Aluminium sur sec		34500	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		74,6	mg/kg
Bore sur sec		30,3	mg/kg
Cadmium sur sec		1,00	mg/kg
Chrome sur sec		36,0	mg/kg
Cuivre sur sec		45,3	mg/kg
Molybdène sur sec		0,88	mg/kg
Nickel sur sec		21,2	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		42,4	mg/kg
Zinc sur sec		210	mg/kg
Soufre sur sec		1530	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,39	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		84	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		268	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		2,9	%
Coefficient de variation CT		0,3	%
COT sur sec		40	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		935	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,2	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,005	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,017	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,032	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,017	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,034	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,044	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,026	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,8	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,10	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		81	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		3	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		150	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		44	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1900	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<2	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<2	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		54	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3200	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 35 A1 EST
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.018

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		98,1	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide fin coquillages, débris végétaux et bois	
Éléments grossiers retirés			
Masse retirée		1,9	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	35,3	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,0	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	1107	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)
 Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	66	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	80,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDD (F) (*)		8,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDD (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		170	ng/kg
OCDD (F) (*)		1100	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		24	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		8,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		14	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HxCDF (F) (*)		10	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HxCDF (F) (*)		7,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HxCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HxCDF (F) (*)		6,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		47	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		6,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		85	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		180	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		140	µg/kg
Fluorène sur sec		180	µg/kg
Phénanthrène sur sec		1700	µg/kg
Anthracène sur sec		530	µg/kg
Fluoranthène sur sec		3700	µg/kg
Pyrène sur sec		3000	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		1900	µg/kg
Chrysène sur sec		1800	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		2200	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		1200	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		2000	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		390	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		2000	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		2000	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		2770	mg/kg
Aluminium sur sec		29100	mg/kg
Arsenic sur sec		5,77	mg/kg
Baryum sur sec		114	mg/kg
Bore sur sec		32,4	mg/kg
Cadmium sur sec		1,48	mg/kg
Chrome sur sec		41,5	mg/kg
Cuivre sur sec		93,8	mg/kg
Molybdène sur sec		1,38	mg/kg
Nickel sur sec		23,7	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		70,6	mg/kg
Zinc sur sec		455	mg/kg
Soufre sur sec		2380	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C28	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,29	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		76	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		628	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		2,1	%
Coefficient de variation CT		1,2	%
COT sur sec		68	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		311	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,5	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,030	mg/kg
PCB 101 sur sec		<0,5	mg/kg
détecté			
PCB 118 sur sec		0,039	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec détecté		<0,100	mg/kg
PCB 153 sur sec détecté		<0,100	mg/kg
PCB 180 sur sec détecté		<0,5	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,8	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,12	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		71	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		330	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		100	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1800	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor		<500	mg/kg
sur lixiviat			
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre		107	mg/kg
sur lixiviat			
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3770	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetrabutyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 37 A1 BOLAR 85
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.019

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	39,0	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		7,9	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	530	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi. A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	53	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	<10	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		3,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		1,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		69	ng/kg
OCDD (F) (*)		530	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		11	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		3,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		6,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		16	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		27	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		69	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		19	µg/kg
Fluorène sur sec		49	µg/kg
Phénanthrène sur sec		270	µg/kg
Anthracène sur sec		140	µg/kg
Fluoranthène sur sec		520	µg/kg
Pyrène sur sec		420	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		280	µg/kg
Chrysène sur sec		270	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		390	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		<5	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		350	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		<5	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		<5	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		320	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1350	mg/kg
Aluminium sur sec		28900	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		60,0	mg/kg
Bore sur sec		26,1	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		26,8	mg/kg
Cuivre sur sec		28,8	mg/kg
Molybdène sur sec		<0,5	mg/kg
Nickel sur sec		18,0	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		30,5	mg/kg
Zinc sur sec		152	mg/kg
Soufre sur sec		1220	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C27	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		<2	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,27	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		69	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		193	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		3,2	%
Coefficient de variation CT		0,7	%
COT sur sec		32	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		359	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		< 0,5	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,004	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,011	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,019	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,014	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,032	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,029	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,011	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,5	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,10	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,23	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		74	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<10	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		100	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1900	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<1	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<2	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		7	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	2810	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Composés perfluorés (PFC)	28/10/19		
(LCMSMS)			
Acide pentadecafluorooctane sulfonique (PFOS)		<100	µg/kg
Acide pentadecafluorooctanoïque (PFOA)		<100	µg/kg
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acetate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetrabutyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
 Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

REFERENCES

Cde : PAS DE COMMANDE - ACCEPTATION DEVIS-INCIDENT LUBRIZOL
Devis : DRR19-00134+DRC19-00103
Reçu Rouen, le 11/10/19 **Preleve le** 10/10/19
Demandeur: M LECLERC Nicolas
ClientID: 39 A1 BOLAR 88
Description: SEDIMENT-LUBRIZOL
Nature: SEDIMENT
Commentaire:

DDTM
 2 RUE SAINT SEVER
 76032 ROUEN
 FRANCE

Rouen, le 29 novembre 2019

RAPPORT D'ESSAI
RNR19-00738.020

Page 1 / 7

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Analyse pour recherche d'amiante sur matériaux vrac par META par couche (NFX 43-050 + méthode interne)	20/10/19		
Résultat (T) (*)		Amiante non détectée	
Type d'amiante (T) (*)		-	
Nombre de préparations (T)		1	
Granulométrie par tamisage (Tamisage & pesée)	21/10/19		
<2 mm sur sec		100,0	%
Prétraitement (PRT73)	21/10/19		
Description		sédiment marron humide très fin	
Éléments grossiers retirés		aucun	
Masse retirée		0,0	% (m/m)
Matière sèche sur brut (MO242 Etuvage)	18/10/19	36,4	%
pH-H2O (NFISO10390)	22/10/19		
pH-H2O		8,1	
Date de la mesure		22/10/2019	
Hydrocarbures totaux (C10-C40) sur sec (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	1399	mg/kg
Commentaire (NFENISO16703 (agitation))	22/10/19	Présence d'hydrocarbures lourds > C40	

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

(F) : Essai sous traité à SGS Frésenius à Herten - NF EN/CEI 17025 équivalence COFRAC - DAKK5 n° D-PL-14115-07-00

(E) : Essai sous traité à SGS France à Evry - COFRAC N° 1-6446

(2) : Essai sous traité dans un laboratoire partenaire.

Les abréviations ME ou MO citées dans le champ « paramètres » du présent rapport, signifient « Méthode interne » (adaptation du texte de référence si cité après).

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ST-DCO (ISO15705) extraction rapport 10 Agitation 1h décantation 1 nuit dco sur le surnageant	15/10/19	53	mg/L
AOX (F) (*) (DIN 38414-18)	18/10/19	30,0	mg/kg
DIBENZODIOXINES POLYCHLORÉS ET FURANES (PCDD/PCDF) (F) (AbfklärV 1.3.3.2)	18/10/19		
2,3,7,8-TCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDD (F) (*)		<1,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDD (F) (*)		4,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDD (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDD (F) (*)		73	ng/kg
OCDD (F) (*)		560	ng/kg
2,3,7,8-TCDF (F) (*)		16	ng/kg
1,2,3,7,8-PECDF (F) (*)		4,0	ng/kg
2,3,4,7,8-PECDF (F) (*)		7,0	ng/kg
1,2,3,4,7,8-HXCDF (F) (*)		5,0	ng/kg
1,2,3,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,7,8,9-HXCDF (F) (*)		<1,0	ng/kg
2,3,4,6,7,8-HXCDF (F) (*)		2,0	ng/kg
1,2,3,4,6,7,8-HPCDF (F) (*)		17	ng/kg
1,2,3,4,7,8,9-HPCDF (F) (*)		<3,0	ng/kg
OCDF (F) (*)		30	ng/kg
HPA (ME158 HPLCUVFluo)	25/10/19		
Naphtalène sur sec		73	µg/kg
Acénaphthylène sur sec		<20	µg/kg
Acénaphthène sur sec		<5	µg/kg
Fluorène sur sec		38	µg/kg
Phénanthrène sur sec		230	µg/kg
Anthracène sur sec		120	µg/kg
Fluoranthène sur sec		450	µg/kg
Pyrène sur sec		380	µg/kg
Benzo(a)anthracène sur sec		270	µg/kg
Chrysène sur sec		270	µg/kg
Benzo(b)fluoranthène sur sec		390	µg/kg
Benzo(k)fluoranthène sur sec		160	µg/kg
Benzo(a)pyrène sur sec		340	µg/kg
Dibenzo(a,h)anthracène sur sec		48	µg/kg
Benzo(g,h,i)peryène sur sec		290	µg/kg
Indéno(1,2,3-cd)pyrène sur sec		310	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent uniquement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/est ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
ME272 (Eau Régale) (Minéralisation)	23/10/19	-	
MO212 (Fusion Alcaline) (Minéralisation)	23/10/19	-	
Eléments par ICP (MO176 ICPAES)	23/10/19		
Phosphore sur sec		1280	mg/kg
Aluminium sur sec		32100	mg/kg
Arsenic sur sec		<5	mg/kg
Baryum sur sec		51,1	mg/kg
Bore sur sec		27,2	mg/kg
Cadmium sur sec		<0,8	mg/kg
Chrome sur sec		27,9	mg/kg
Cuivre sur sec		26,8	mg/kg
Molybdène sur sec		0,94	mg/kg
Nickel sur sec		25,7	mg/kg
Antimoine sur sec		<5	mg/kg
Sélénium sur sec		<5	mg/kg
Plomb sur sec		28,7	mg/kg
Zinc sur sec		165	mg/kg
Soufre sur sec		1370	mg/kg
Coupe pétrolière (GCFID)	25/10/19		
Centrée en		C27	
Coupe		C15 a >C40	
Fuel/gasoil		absence	
Huile		Présence.	
Kerosene		absence	
Super		absence	
White spirit		absence	
Hydrocarbures aromatiques volatils (HSGCMS)	15/10/19		
Benzene sur sec		<2	mg/kg
Toluène sur sec		17,9	mg/kg
Ethylbenzène sur sec		<2	mg/kg
m,p Xylènes sur sec		<4	mg/kg
o Xylène sur sec		<2	mg/kg
Styrène sur sec		<2	mg/kg
Densité réelle en tenant compte de la porosité accessible à l'eau (Pesée)	22/10/19	1,27	
Anions (Cl)	25/10/19		
Chlorure sur sec		84	mg/kg
Fluorure sur sec		<5	mg/kg
Sulfate sur sec		78	mg/kg
COT	22/10/19		

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
COT	22/10/19		
(MO350 (Calcul à partir du CIT(calculimètre) et CT(calciation/IR)))			
Coefficient de variation CIT		0,2	%
Coefficient de variation CT		1	%
COT sur sec		33	g/kg
Halogènes	05/11/19		
(Calciation CI)			
Chlore en chromatographie ionique sur sec		357	mg/kg
Fluor en chromatographie ionique sur sec		<50	mg/kg
Phénols et chlorophénols	21/10/19		
(GCMS)			
4-ethylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
m et p-Crésols sur sec		3,91	mg/kg
o Crésol sur sec		<0,1	mg/kg
Phénol sur sec		< 1	mg/kg
Pentachlorophénol sur sec		< 0,5	mg/kg
2-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
3+4-chlorophenol sur sec		< 0,2	mg/kg
3-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chlorophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2-nitrophénol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4 + 2,5-dichlorophenol sur sec		< 0,5	mg/kg
2,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4-diméthylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,6-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
3,4-dichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,5-dichlorophenol sur sec		< 0,3	mg/kg
2,3,4,5-tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4,6 + 2,3,5,6 tetrachlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,4-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,3,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
2,4,6-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
3,4,5-trichlorophenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-chloro-3-methylphenol sur sec		<0,1	mg/kg
4-nitrophenol sur sec		<0,1	mg/kg
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 28 sur sec		0,006	mg/kg
PCB 52 sur sec		0,019	mg/kg
PCB 101 sur sec		0,033	mg/kg
PCB 118 sur sec		0,028	mg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société.

Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Polychloro Biphényles	23/10/19		
(GCMSMS)			
PCB 138 sur sec		0,050	mg/kg
PCB 153 sur sec		0,065	mg/kg
PCB 180 sur sec		0,022	mg/kg
Mercure en Fluo.Atom.Vap.Froide sur sec	23/10/19	0,5	mg/kg
(ME233 FAVF)			
LIXIVIATION - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)	18/10/19		
(EN 12457-2)			
RATIO (F) (*)		10	
ANALYSES LIXIVIATS, EXPRIMÉES SUR SEC - GRANULOMÉTRIE INFÉRIEURE À 4 MM (F)			
(EN 12457-2)			
ARSENIC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,10	mg/kg
BARIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		0,14	mg/kg
BORE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,5	mg/kg
CADMIUM SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,01	mg/kg
CHROME SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
CUIVRE SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
MOLYBDÈNE SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
MERCURE SELON EN 1483 (F) (*)		<0,002	mg/kg
NICKEL SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ANTIMOINE SELON DIN EN ISO 17294-2 (F) (*)		<0,01	mg/kg
SÉLÉNIUM SELON DIN EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
PLOMB SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,05	mg/kg
ZINC SELON EN ISO 11885 (F) (*)		<0,1	mg/kg
CHLORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		66	mg/kg
FLUORURE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<2	mg/kg
SULFATE SELON EN ISO 10304-1 (F) (*)		<10	mg/kg
COT SELON EN 1484 (F) (*)		14	mg/kg
FRACTIONS SOLUBLES SELON DIN EN 15216 (F) (*)		1900	mg/kg
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2,3,4,5-Tétrachlorophénol sur lixiviat		<1	µg/kg
2,3,4,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,4-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,3,5,6-Tétrachlorophénol		<1	µg/kg
2,3,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4,5-trichlorophénol		<2	µg/kg
2,4,6-tribromophénol		<1	µg/kg
2,4,6-trichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-dichlorophénol		<1	µg/kg
2,4-diméthylphénol		<2	µg/kg
2,5-dichlorophénol		<3	µg/kg
2-chlorophénol		<1	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu réfile uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Paramètres	Commencé	Résultats	Unités
Phénols	21/10/19		
(ME441 GCMS)			
2-méthyl-4,6-dinitrophénol		<100	µg/kg
2-nitrophénol		<1	µg/kg
3-chlorophénol		<1	µg/kg
4-chloro-3-méthylphénol		<1	µg/kg
4-chlorophénol		<1	µg/kg
4-Ethylphénol		<1	µg/kg
4-nitrophénol		<1	µg/kg
m et p-Crésols (3 et 4-méthylphénol)		<2	µg/kg
o-Crésol (2-méthylphénol)		<1	µg/kg
Pentachlorophénol		<5	µg/kg
Phénol		<10	µg/kg
Halogènes	29/10/19		
(Calcination CI)			
Fluor sur lixiviat		<500	mg/kg
Chlore		<500	mg/kg
Éléments en ICP AES	05/11/19		
(MO176 ICPAES)			
Soufre sur lixiviat		7	mg/kg
Azote Kjeldahl sur sec	24/10/19	3140	mg/kg sur sec
(NFISO11261)			
Organoétains	22/10/19		
(GCMS)			
Acétate de triphényl étain		<50	µg/kg
Chlorure de triphényl étain		<50	µg/kg
Dichlorure de dibutyl étain		<50	µg/kg
Hydroxyde de triphenyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de dibutyl étain		<50	µg/kg
Oxyde de tributyl étain		<100	µg/kg
Tetra-butyl étain		<50	µg/kg
Tributyl étain		<50	µg/kg

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l((aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l((des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l((es) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a((ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).

Amiante : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NFX 43-050)

Préparation : effectuée de façon à être représentative de l'échantillon, deux préparations différentes peuvent être utilisées : broyage manuel en phase aqueuse, filtration sur polycarbonate avec dépôt de carbone ou attaque chimique au chloroforme.

Résultats validés électroniquement par

Valérie DECTOT
 Responsable Projet



Cette validation est une signature électronique, elle est réalisée conformément aux exigences du référentiel ISO 17025

(*) : Essai sous accréditation (Rapport d'essai et portée d'accréditation disponibles sur demande)

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence de rapport d'essais.

Ce document est émis par la Société conformément à ses Conditions Générales de Service, disponibles sur demande ou accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm et, pour les documents sous format électronique, conformément aux termes et conditions régissant l'émission et l'utilisation de documents électroniques sur <http://www.sgs.com/en/Terms-and-Conditions/Terms-e-Document.aspx>.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de la responsabilité, d'indemnisation, de juridiction et d'utilisation des marques (SGS et COFRAC) qui y sont définies. Tout détenteur de ce document est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce document ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Ce document ne peut pas être reproduit, excepté dans son intégralité, sans accord préalable écrit de la Société. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la forme du présent document est illégale et les contrevenants sont passibles de toutes poursuites prévues par la loi.

A moins qu'il en soit disposé autrement, les résultats présentés dans ce document se rapportent seulement à l'(aux) échantillon(s) analysé(s). Cet (ces) échantillon(s) est (sont) conservé(s) 60 jours seulement (voire moins selon la nature de l'(des) échantillon(s)) ou plus de 60 jours selon demande spécifique du client.

ATTENTION : l'(les) échantillon(s) dont les résultats enregistrés ici se rapportent a/(ont) été prélevé(s) et/ou fourni(s) par le client ou par un tiers agissant pour le compte du client. Les résultats ne constituent aucune garantie de la représentativité de tous les produits de l'échantillon et strictement liés à l'échantillon(s). La Société n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'origine ou de la source à partir de laquelle l'échantillon(s) est/ont été extrait(s).